



Commune de VILLEGLY (11)
Lieu-dit : " La Pièce "
Lotissement " LES PORTES DU MINERVOIS "
HECTARE
PA4 A - Plan de Composition (PAPE N°3)

LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Zone privative du lotissement
- Zone collective du lotissement
- Chaussée
- Stationnement visiteur (24 places)
- Trottoir
- Espace vert
- Local O.M. (positionnement à titre indicatif)
- Obligation d'entretien du fossé existant, largeur 3.00 m
- Obligation de clôture en retrait, crête haute du fossé
- Servitude de réseau E.P.
- Zone constructible en R+0 uniquement
Construction autorisée sur la limite séparative de 10.00 m maximum
- Zone constructible en R+0 uniquement
- Zone constructible en R+0 et/ou R+1
- Accès et stationnement privatif non clos imposé
(emprise minimale de 5.00 m x 5.00 m)
- Accès et stationnement privatif non clos imposé
(emprise minimale de 3.50 m x 5.00 m)
- Arbre (nombre et positionnement à titre indicatif)
- Coupe de voirie (cf. dossier PA8)

Les coordonnées des points sont rattachées au système RGF 93,
Cotique Conforme 43 : origine TERIA.

Application figurative du plan cadastral
(limites de propriétés non définies juridiquement)